



LE PROJET CULTUREL DE LAILLÉ : UN PROJET VIVANT ET EVOLUTIF

Ce document formalise notre volonté de définir une politique claire, lisible et opérationnelle en matière de culture pour la ville de Laillé. Le projet se veut évolutif. Il permet de créer un cadre pour aujourd'hui, mais au fur et à mesure du temps des actions, des envies et des opportunités, ce projet culturel sera retravaillé.

Les objectifs seront à mettre en place au fur et à mesure, pour atteindre un premier bilan en 2020.

RAISONS FONDAMENTALES DE NOTRE ACTION

La municipalité est persuadée que la culture est une richesse fondamentale pour notre société, qu'elle contribue à notre épanouissement individuel et collectif, qu'elle participe à favoriser le lien social, qu'elle enrichit notre capacité à vivre ensemble, qu'elle est une des meilleures réponses contre l'obscurantisme, l'individualisme et le repli sur soi, qu'elle nous ouvre au monde, aux autres, qu'elle nous révèle toute la richesse de l'humanité.

La municipalité souhaite pouvoir proposer des rendez-vous culturels afin de favoriser le lien entre les habitants, dans cette commune où on vient chercher la campagne en habitant à proximité de Rennes, ville attractive.

CONTEXTE

Jusqu'au début des années 2010, l'association Animation du Point du Jour assumait la diffusion de spectacles sur la base d'une convention passée avec la municipalité. Un certain essoufflement s'étant fait sentir et les personnes mobilisées étant essentiellement des élus, le choix a été fait de créer un service culturel en régie directe, afin de donner plus de lisibilité et de clarté à la politique culturelle menée et la rendre plus accessible à un maximum de lailléens. Cela est passé par l'embauche d'une chargée de développement culturel (*fiche de poste à joindre ultérieurement*) et la création d'une commission extra-municipale culture. La municipalisation de la médiathèque nous a conduits à embaucher une responsable médiathèque (*fiche de poste à joindre ultérieurement*) et une commission extra-municipale médiathèque est en cours de constitution.

La création de la commission extra-municipale culture a permis de conserver l'énergie des personnes investies dans l'APJ. Cette commission-ci se réunit au minimum tous les mois. Elle a pour l'instant le rôle d'impulser et de coordonner l'écriture du projet qui est soumis au conseil municipal. Elle assure l'organisation pratique des soirs de spectacle, avec le soutien de l'agent. Par la suite, cette commission assurera le suivi de la mise en place du projet et des différents objectifs à atteindre. Il est envisagé de rédiger une charte de fonctionnement de cette commission afin d'en faciliter son organisation.

A ce jour, la commission extra-municipale culture comprend les élus de la commission vie associative, sportive et culturelle (*Hélène Le Coq, Valérie Parion, Marie-Anne Tournoux, Sylvie Houssin, Fabienne Jan, Nicolas Pailla, Gérard Héré, Matthieu Morange, Anne Le Couriaud*), des habitants (*Gil Soufflet, André Dubreuil, Lina Tilly, Nadia Pinson, Dominique Aubin*) et l'agent chargé de développement culturel (*Pauline Marrec*).

La commission extra-municipale médiathèque est en cours de constitution.

LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA CULTURE

Au sein de la municipalité, la culture à Laillé se décline avec différents acteurs qui sont complémentaires dans leur domaine respectif d'intervention. Le tableau ci-dessous présente ces acteurs, avec leur pôle de compétence et l'identité de leurs intervenants.

Ce tableau indique également les engagements matériels que prend la municipalité vis-à-vis de chacun d'eux : moyens humains, financiers, logistiques.

S'agissant des associations, il n'est mentionné que celle avec laquelle la municipalité est partenaire par voie de convention, à savoir DoMiSol (Convention en ANNEXE). On rappellera que cette convention fixe des objectifs à DoMiSol en contrepartie de quoi la municipalité s'engage à verser une subvention au titre de l'enseignement musical sur la commune. Du fait de ce partenariat, le projet culturel de Laillé sera présenté à DoMiSol pour obtenir son engagement et sera annexé à la convention précitée dont elle fera partie intégrante.

Les associations de la commune qui interviennent dans le domaine artistique et culturel sans partenariat spécifique avec la municipalité ne sont pas mentionnées puisqu'elles sont complètement autonomes dans leurs activités. La municipalité s'engage néanmoins à les soutenir par la mise à disposition de salles, la prise en charge des coûts induits (chauffage, électricité, entretien, assurance ...), le versement de subventions (application de la grille en vigueur) et par la mise à disposition de matériel et de temps d'agent selon les manifestations organisées.

Quoi	Qui			Engagement municipal
	service/structure	agents	élus-bénévoles	
Spectacle vivant (saison Douzémois)	service culturel	Chargée de développement culturel	Commission extra-municipale culture	Enveloppe financière Moyens logistiques et humains 1 chargée de développement culturel 1/2 tps (Augmentation du temps de travail en cours de réflexion)
Lecture publique	service médiathèque	Responsable médiathèque	Commission extra-municipale médiathèque	Enveloppe financière Moyens logistiques et humains 1 responsable médiathèque plein temps
Enseignement artistique	Association DoMiSol (Enseignement musical)		Commission vie associative, sportive et culturelle	Convention - subvention
Culture scientifique et technique - Education populaire (Festival des Sciences - conférences, événements...)	service culturel service animation enfance jeunesse périscolaire service médiathèque	Chargée de développement culturel Responsable médiathèque Responsables animation enfance jeunesse périscolaire	Commissions municipales (actions transversales)	Mise à disposition salles municipales Financement via le budget de la commission porteuse du projet

Cette organisation se met en place en s'intégrant à l'organisation générale de la mairie :

- **Services administratifs : finances** : suivi administratif, **accueil** : vente de billetterie, information de l'utilisateur, **communication** : travail conjoint sur les supports de communication...
- **Service techniques** : Soutien à l'accueil logistique et technique des spectacles

LES CINQ PILIERS DE LA CULTURE

La culture étant déclinée par différents acteurs (cf ci-avant), il est apparu nécessaire, après de nombreux échanges et réflexions, d'établir une feuille de route commune entre ces différents intervenants.

Nous avons défini quelques règles constitutives d'un socle commun pour les différentes actions culturelles possibles.

Ces règles ont vocation à s'appliquer à toutes les actions menées autour de la culture et ce, quels que soient les acteurs municipaux : le service culturel spectacle vivant, le service médiathèque, les actions menées par les commissions municipales, l'enseignement musical dispensé par DoMiSol ...

Voilà les cinq piliers que nous avons identifiés. Ils sont libellés de façon dynamique par l'usage de verbes.

- 1- Promouvoir l'art et la culture sur la commune
- 2- Proposer des rendez-vous culturels pour tous
- 3- Développer l'éducation artistique et culturelle
- 4- Enrichir la vie communale par la culture
- 5- Trouver sa place dans l'environnement culturel existant

En adoptant le projet culturel, nous nous engageons à ce que les actions menées autour de la culture sur la commune soient en conformité avec ces 5 orientations.

C'est un objectif à atteindre dans la limite des moyens humains, financiers et techniques dont nous disposons.

Certaines actions répondront à chacun de ces 5 objectifs. Certaines n'y répondront que partiellement. Ce qui importe c'est d'avoir en mémoire ce socle et de faire le maximum pour que nos actions soient en cohérence, en concordance avec ces piliers.

Ces cinq piliers constituent un point de départ pour chacun des acteurs culturels de la Commune.

Chacun des acteurs culturels ayant des spécificités propres (*le cadre d'actions de la médiathèque diffère de celui du Douzémçois...*), nous proposons que ces 5 orientations soient précisées, déclinées par chaque acteur, en fonction de son environnement.

La commission extra-municipale culture a procédé à ce travail en ce qui concerne le DOUZEMOIS (*spectacle vivant*). Elle a précisé, pour chacun de ces 5 piliers, les objectifs qu'elle se propose d'atteindre et les moyens qu'elle envisage d'utiliser à cette fin. L'adoption du projet culturel de Laillé vaudra adoption de ces objectifs et de ces moyens.

Il est suggéré aux autres acteurs culturels de la Commune d'adopter la même démarche. Cela concerne essentiellement la médiathèque municipale. Une commission extra-municipale médiathèque étant en cours de constitution avec les personnes investies autour de ce pôle, il est proposé à cette commission de mener une réflexion en ce sens quand elle en aura la disponibilité.

LES CINQ PILIERS DE LA SAISON CULTURELLE DOUZEMOIS

objectifs	moyens
PROMOUVOIR L'ART ET LA CULTURE SUR LA COMMUNE	
Soutenir les artistes professionnels	Diffusion d'œuvres Soutien à la création artistique (mise en place de résidences)
Soutenir les artistes amateurs	Mise à disposition de locaux, de moyens (communication ...)
Mettre en avant l'artiste, l'auteur, le créateur, l'interprète	Actions culturelles autour des rendez-vous artistiques
Créer un service culturel municipal et une commission extramunicipale culture	consacrer des moyens financiers et humains
PROPOSER DES RENDEZ-VOUS CULTURELS POUR TOUS	
Faire découvrir de nouvelles choses : susciter la curiosité, les émotions de chacun, sortir des sentiers battus ...	Conception de la saison culturelle Douzémois, programmation pluridisciplinaire et éclectique
Faire de l'action culturelle un levier d'accès à la culture pour tous	Mise en place d'actions de médiation Organisation de temps participatifs ...
Faciliter l'accès pratique aux spectacles	Horaires adaptés au public Transport (covoiturage, accompagnement ...)
Limiter les freins économiques à l'accès aux spectacles	Politique tarifaire incitative (dont SORTIR !)
DEVELOPPER L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	
Proposer des spectacles dès le plus jeune âge	Travailler avec les structures petite enfance (crèche, réseau assistantes maternelles, parents ...)
Accompagner les enfants sur le temps scolaire	Proposition d'un spectacle au moins par an par enfant scolarisé à Laillé Organisation d'ateliers dans le cadre d'un projet Interlocuteur des enseignants si demande de conseil Organisation de séances scolaires mutualisées avec les structures voisines

Toucher l'enfant et sa famille	Diffusion de spectacle sur le temps familial Propositions adaptées aux temps familiaux
Etre présent sur les temps périscolaires	Travail en lien avec l'animation jeunesse (accueil de loisirs, TAP, maison des jeunes ...)
Renforcer les partenariats (médiathèque, enfance jeunesse, DoMiSol)	Projets communs pour médiation culturelle autour des rendez-vous
RENFORCER LA VIE COMMUNALE PAR LA CULTURE	
Faire entrer la culture au plus proche de nos vies	Tirer profit de l'absence de lieu dédié pour multiplier la diffusion de spectacle là où on ne l'attend pas Chercher le lieu adéquat pour chaque rdv culturel
Faire de chaque rendez-vous culturel un moment de partage entre les habitants	Créer un rdv convivial où le public se sente accueilli et attendu Organiser un pot ou un goûter après le spectacle Proposer des partenariats aux commerçants Mettre en place des actions culturelles Associer les habitants à l'organisation
Intégrer le développement culturel dans les projets communaux	Lien avec les autres services municipaux, Infos sur les projets prévus (ex : semaine DD) Infos sur les perspectives – ex : œuvre artistique dans future ZAC ?
TROUVER SA PLACE DANS L'ENVIRONNEMENT CULTUREL EXISTANT	
Proposer une offre complémentaire aux lieux culturels proches	Se tenir informé Travailler en partenariat avec les communes environnantes
Contribuer à la réflexion sur le projet culturel de Rennes Métropole	Présence aux instances communautaires (techniciens –élus)
S'inscrire dans les dispositifs qui portent des valeurs partagées (ex : Tombées de la nuit, Gd Soufflet, Marmaille, ...)	Saisir les opportunités de dispositifs, de propositions Participer aux instances d'organisation (techniciens, élus, membres de la commission extra-municipale culture)